

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Transcription non éditée

643ème séance

Mercredi 4 avril 2001, à 10 heures

Vienne

Président: M. V. Kopal (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la quarantième session et la six cent quarantième-troisième séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons poursuivre maintenant l'examen du point 4 de l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Le premier et pour l'instant le seul et unique orateur sur ma liste au titre de ce point de l'ordre du jour, est le représentant distingué et tout à fait charmant de l'Australie. Madame, vous avez la parole.

Mme S. COLES (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie de cette présentation. Nous appuyons le travail du Comité concernant l'évaluation des cinq traités relatifs à l'espace. Comme nous l'avons dit précédemment, nous avons quelques préoccupations devant la commercialisation des activités spatiales et les activités de plus en plus nombreuses qui sont entreprises par les entités privées et non gouvernementales, ce qui pose des problèmes pour l'application du régime spatial.

Il peut y avoir également des divergences d'opinion ou d'interprétation quant au régime d'application des traités et des responsabilités. Il serait difficile de régler ces divergences à court terme vu le libellé des instruments et nous craignons que cela entrave l'adhésion universelle aux différents instruments.

Dans notre déclaration au titre du débat général, nous avons dit que nous étions particulièrement intéressés par l'Accord sur la lune. Cet accord mentionne les obligations des États parties au titre des activités sur la lune et les autres corps célestes et l'allocation des droits de propriété des intérêts liés à ces activités. Certains interprètent ce traité comme niant les droits de propriété pour les objets qui se trouvent dans l'espace et qui ne viennent pas de la terre, les minéraux, les météorites et d'autres corps célestes. Il y a eu l'accession généralisée mais pas universelle des premiers traités y compris de la part des principaux États spatiaux, mais pour le Traité sur la lune il n'y a eu que neuf ratifications et cinq idées. Vous avez vous-même, Monsieur le Président, mentionné l'état de ratification de ces traités au cours de votre présentation liminaire. Notons qu'aucune des principales parties spatiales n'a ratifié les traités, alors que l'Australie et d'autres pays ont manifesté un intérêt accru dans les activités spatiales. Mon collègue, l'ambassadeur Niklow qui a participé lui-même à la rédaction du traité, est intervenu hier sur cette question et nous avons profité de ses connaissances lors des travaux de rédaction du Traité sur la lune. Nous voulions poser une question : Pourquoi y a-t-il si peu de ratifications pour ce traité ? Nous pourrions suggérer qu'à ce

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

stade, à l'aube du nouveau millénaire, cela pourrait être une question tout à fait pertinente. Depuis que ce traité a été négocié, on peut dire que l'humanité a regardé au-delà de la lune vers d'autres planètes et galaxies, des activités d'exploration et d'autres activités connexes, alors que la technologie des voyages spatiaux s'améliore, ainsi s'étend l'horizon de nos aspirations. À la lumière de la commercialisation, la privatisation accrue des activités spatiales dont nous avons déjà parlé, l'engagement de ne pas s'approprier des territoires de la lune ou des ressources naturelles figurant à la surface ou à la sous-surface, figurant à l'article 11 du Traité, préoccupe certains États qui pourraient potentiellement ratifier ce traité. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales nous a même dit qu'il y a des activités concernant la vente de biens immobiliers sur la lune, c'est peut-être cela qui empêche certains États de ratifier le Traité sur la lune. Certains États vont même plus loin, disant que la lune et ses ressources naturelles sont le patrimoine commun de l'humanité. Il se peut que cet élément plus additionnel constitue un obstacle majeur à la ratification de ce traité.

Dans son intervention hier, l'ambassadeur Niklow avait posé une deuxième question en plus de la première, c'est-à-dire pourquoi si peu de pays ont ratifié ce traité. Il s'est demandé s'il ne serait pas possible de rendre ce traité plus attrayant pour différents États. En plus du Traité sur la lune, nous avons demandé à d'autres délégations de réfléchir à ces questions, à savoir pourquoi il y a si peu de ratifications et ce qui pourrait être fait pour remédier à cette situation et d'apporter leur avis sur ce point l'année prochaine ou au cours de la session principale du Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Mme le représentant de l'Australie pour cette intervention. Je ne vois plus d'autres noms sur ma liste des orateurs au titre du point 4 de l'ordre du jour, mais je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations qui souhaitent intervenir à ce stade sur ce point. Je pense que c'est la dernière occasion car j'ai l'intention de conclure le débat au titre du point 4 de l'ordre du jour. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Comme je l'ai dit hier, nous avons exprimé notre préoccupation et notre souci concernant en quelque sorte la participation la plus large possible des cinq traités sur l'espace. Nous sommes également très intéressés par le biais de ce point de l'ordre du jour, pour suivre l'évolution de la législation nationale des pays membres de l'ONU concernant les activités spatiales. Comme vous le savez, il y a peu [pas plus de dix pays], qui ont déjà

introduit une législation propre concernant les activités spatiales nationales. Mais en tout cas c'est en quelque sorte l'apport des traités internationaux parce que les textes des traités du moment où ils sont ratifiés, font partie du droit national des pays qui les ont ratifiés. Mais en tout cas, c'est l'implémentation dans le cadre national du droit de l'espace. Je crois qu'il est opportun d'introduire dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, une information, parce que nous n'examinons que l'état actuel des cinq traités sur l'espace, donc introduire peut-être une question additionnelle, parce qu'il faut informer les membres du Comité et aussi les autres États membres de l'ONU sur l'activité législative concernant l'espace au sein des États. Et puis, peut-être serait-il opportun d'y revenir, quand nous allons parler du point 10 de l'ordre du jour.

De plus, je réitère la proposition de former de nouveau un groupe de travail pour discuter des différents problèmes concernant l'applicabilité et la participation aux traités de l'espace. Parce que si on se limite simplement à une petite liste de ratifications et puis qu'on n'approfondit pas, comme l'honorable collègue de l'Australie vient de nous dire, le pourquoi du nombre si infime de ratifications, c'est si j'ose dire, équivalent à un dialogue de sourds-muets. La seule possibilité de parler à fond de cette question est de rétablir le groupe de travail qu'on a formé il y a deux ans. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Grèce. Je crois que les autres délégations ont entendu votre suggestion de penser à l'établissement d'un groupe de travail dans le cadre de ce point de notre ordre du jour. [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je n'ai plus d'autres orateurs sur ma liste. Oui, le représentant de l'Égypte.

M. K. EL-HUSSAINY (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous avons fait une intervention hier sur ce point et je pense qu'une des raisons qui explique que ces conventions ne bénéficient pas des plus grandes ratifications est un problème de transfert de technologies vers les pays en développement. La technologie de l'espace, si on compare avec les autres conventions, ces conventions ont bénéficié d'une plus grande ratification. Je voudrais que mon intervention soit consignée au procès-verbal, j'avais mentionné cela avant-hier comme l'une des explications, donc j'aimerais que cela soit pris en considération. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de l'Égypte et nous allons

certainement mentionner ce point dans le procès-verbal. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir ? L'ambassadeur du Chili a la parole.

M. R. GONZALEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais tout simplement m'associer aux observations qui viennent d'être faites par le délégué de la Grèce. À savoir, la nécessité de mettre sur pied un groupe de travail chargé de cette question. Il faudrait rapidement mettre sur pied un tel groupe de travail sinon nous courons un risque sérieux, à savoir de devenir une sorte de rencontre académique qui reste utile dans un contexte académique mais pas au-delà. Il s'agit de ne pas oublier que le but fondamental des Nations Unies en l'occurrence est de négocier, et si nous pensons à la situation de ces cinq traités sur l'espace, il ne faut pas oublier que le Sous-Comité a été créé sur la base de ce principe. Je crois que nous devons prendre une décision à ce sujet et notamment si l'on pense qu'il y a une participation juridique plutôt faible, à savoir que bon nombre des États n'ont pas ratifié, et cela rend d'autant plus importante la convocation d'un tel groupe de travail.

Ma délégation estime qu'il est particulièrement inquiétant de constater que d'un côté il y a des pays au sein du Sous-Comité qui ne participent que très peu, on peut même dire qu'ils ne participent pratiquement pas en tant que membres du Sous-Comité mais ce sont des pays qui pourraient assurer une contribution très importante. Ensuite, il y en a d'autres qui tout simplement ne ratifient pas le traité tout en étant membres du Sous-Comité et je ne sais pas si à un moment ou à un autre, il ne faudrait pas procéder à une évaluation, que le Secrétariat à un moment ou à un autre procède à une telle évaluation et cela à la lumière de la pratique d'autres organes des Nations Unies où on ne peut pas participer de cette façon. Et là je citerai l'ONUDI et je pense également à l'AIEA, les pays ne peuvent pas y participer s'ils ne s'acquittent pas de leur contribution. Je crois que dans le cas concret, il s'agit tout simplement d'assurer la ratification du traité. Je ne voudrais pas être polémique en la matière mais il est tout à fait clair que cela est quand même étrange que des pays fassent des déclarations, toute une série de suggestions, pour participer aux travaux du Comité sans avoir payé leur contribution. Une façon de résoudre ce problème serait justement de créer un groupe de travail où ces pays peuvent dire nous ne ratifions pas le traité pour telle ou telle raison et cela pourrait nous amener à en conclure qu'il est important et à mon avis, il s'agit d'un aspect clé, il est important de nous concentrer sur ce qui à mes yeux est une position tout à fait positive qui a été

faite par la délégation russe. Nous appuyons explicitement cette proposition et je le réitère à ce stade. Il y a donc toute une série d'éléments qui interviennent dans ce contexte et, à mon avis, ce sont des éléments qui méritent d'être examinés par ce groupe de travail. Il ne s'agit pas de prendre des mesures concrètes ni de rompre le consensus, mais il s'agit d'une situation étrange. Nous examinons les traités et néanmoins il y a beaucoup d'États qui ont pris du retard pour la ratification et cela pour les meilleures raisons possibles mais il faudrait que cela soit évoqué dans le contexte d'un groupe de travail. Il faut donc créer un tel groupe de travail pour en parler et les pays pourront évoquer ces raisons et une solution pourrait peut-être être d'adopter une perspective nouvelle à savoir de faire comme pour la Convention du droit de la mer et d'en faire autant pour le droit de l'espace. Je crois que cela serait la solution la plus intelligente et la mieux appropriée. Je suis persuadée que les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité pourraient dans ce cadre évoquer leurs raisons et nous nous aurions de cette façon la possibilité d'avoir une vision plus complète. Il y a aussi certains aspects pratiques et je voudrais insister là-dessus.

Évidemment, nous avons encore plusieurs journées à notre disposition et je crois que je peux encore insister quelques instants là-dessus. Il faut tenir compte de l'évolution en matière d'application des principes. Qu'en est-il des principes de l'observation adoptée en 1996, sauf erreur de ma part que le Secrétariat me corrige si cela est le cas ; qu'en est-il du principe de la coopération internationale qui a été appelée justement ainsi ? Y a-t-il vraiment eu une coopération internationale à la base de ce principe ou est-ce que la coopération a peut-être eu lieu plutôt en bilatérale ? Pour ce qui est de l'Amérique latine, nous avons consenti un effort considérable. Trois conférences ont eu lieu dans notre région avec la participation des États-Unis et du Canada et nous avons l'intention d'en organiser bientôt une quatrième. Mais qu'en est-il par exemple du principe de l'observation ? Il y a là deux ou trois clauses qui sont tout à fait cruciales lors de la remise des données, définition des données tout d'abord, données brutes, primaires ou bien des informations déjà analysées et le coût encouru par ces données. Est-ce que ces coûts sont raisonnables ? Je me le demande et j'aimerais bien citer le cas concret d'une petite université au Chili qui ne peut pas acquérir de telles données puisque ces données sont hors de prix. C'est une université qui se trouve dans une région du pays où se produisent des catastrophes naturelles et je crois que l'Assemblée générale des Nations Unies a prévu qu'il faudrait déployer des efforts ensemble pour lutter contre ce type de problème de catastrophes naturelles. Néanmoins, il y a des

régions importantes dans mon pays, un pays qui malheureusement est vraiment la victime fréquente de catastrophes naturelles, souvent ce sont des tremblements de terre, ou bien des incendies de forêt, et l'unique solution technologique qui pourrait nous sauver passe forcément par le recours à des instruments qui sont rendus disponibles par le biais de satellites. Mais ce type d'informations ne sont pas accessibles puisque ces informations sont trop chères et ce sont d'autres éléments qui, à mon avis, doivent être placés dans un contexte réglementaire tenant compte des principes fondamentaux, et je rappelle que ces principes ont été tous adoptés par consensus. Il y a évidemment des pays qui ne respectent pas vraiment ces principes et je rappelle que ces principes ont été adoptés par nous tous après une négociation de onze années et puisqu'il y a eu consensus, tout le monde doit se conformer.

J'en viens à la fin, je crois qu'il faut envisager de façon positive ce manque de ratification et on ne peut pas, à moins qu'il y ait une réflexion purement académique, on ne peut pas aborder ce thème sans qu'il y ait eu ratification du traité et cela peut être vu dans un contexte politique. Mais je crois qu'il faut tout simplement revenir à cette proposition qui a été faite par la Fédération de Russie. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'ambassadeur du Chili, président du COPUOS, merci de votre contribution. Sans aucun doute, vous ne deviez pas vous excuser de la longueur de votre intervention qui nous a pris un peu de temps, puisque c'est le but même de notre réunion aujourd'hui, et nous devons débattre de toutes les questions non résolues, y compris la question qui a été évoquée par le représentant de la Grèce, suggestion que vous appuyez également. Je voulais encore faire une observation. J'ai l'intention de garder un certain temps au cours de cette séance si nous terminons plus tôt, pour des consultations officieuses portant sur cet aspect ainsi que sur d'autres suggestions qui ont été faites jusqu'à présent afin de pouvoir utiliser au mieux le temps qui nous est disponible et également utiliser au maximum l'interprétation et je crois que cela est tout à fait possible. D'un autre côté, j'éprouve certains doutes quant à la possibilité de créer immédiatement un tel groupe de travail à moins qu'il y ait un consensus tout à fait clair qui soit rallié en la matière. D'habitude, la procédure consiste en ce que cette recommandation faite par le Sous-Comité soit entérinée par la Commission plénière et que par la suite on décide de la création de ce groupe de travail.

Mesdames et Messieurs, j'ai d'autres orateurs inscrits sur la liste et je donne la parole au représentant de l'Équateur.

M. P. PALACIOS (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, ma délégation souhaite tout simplement appuyer la proposition faite par la délégation de la Grèce. C'est une proposition tout à fait positive et nécessaire que de créer ce groupe de travail. Nous n'ignorons pas pour autant que cela ne peut pas se faire de façon automatique, qu'il y a une procédure à respecter, cela est clair. J'appuie également la proposition de la Grèce. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur l'ambassadeur, de cette contribution versée à notre débat. L'orateur suivant sur la liste est le représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Je voudrais d'abord remercier mes très chers amis, les ambassadeurs du Chili et de l'Équateur pour leur appui à ma proposition. Permettez-moi de me référer, ainsi que Son Excellence l'ambassadeur de l'Égypte vient de dire, pour le transfert des technologies plutôt [*inaudible*] qui pourrait être un freinage à l'extension des ratifications. Notre très cher riverain, qui d'ailleurs est présent aussi aux civilisations d'au moins 7000 ans, a tout à fait raison de le souligner. Ce n'est pas le transfert des connaissances au niveau technologique mais aussi de pratique et il faut aussi noter que par la diffusion de la connaissance sur les applications du droit de l'espace, les pays, et spécifiquement les pays qu'on a l'habitude de nommer en voie de développement, et que je n'accepte pas cette qualification pour la dignité de ces pays et de ces peuples, il faut qu'ils sachent comment, non seulement nous appliquons le droit international de l'espace, mais aussi savoir à fond leurs droits et leurs obligations, et surtout leurs droits (au pluriel), leurs droits à participer au « *spinoff* » de la science et de la technologie spatiale. Il faut donc entamer, même dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, une campagne d'information. Voilà pourquoi aussi, une dimension additionnelle de l'utilité de ce groupe de travail que l'on a proposé.

Et puisque j'ai la parole, Monsieur le Président, permettez-moi de souligner la contribution vraiment très féconde de l'Office des Nations Unies pour les affaires spatiales, dans la diffusion de ces connaissances. Il y a juste moins d'un mois, qu'en Grèce, la faculté de droit en collaboration avec le Centre d'information des Nations Unies pour la Grèce, Chypre et Israël, a organisé une journée consacrée aux

télécommunications et à l'espace et grâce aux documents et au soutien de Mme la Directrice, Mme Othman, et nos très chers amis juristes du département, l'actuel Secrétariat, nous avons pu distribuer des documents à tous nos étudiants et au public qui a participé à ce séminaire d'environ 8 heures. Voilà donc, la nécessité de faire promouvoir et par votre aimable intermédiaire, je voudrais aussi exprimer mes remerciements à Mme Othman et à ses collaborateurs aussi bien qu'à notre très chère amie, Mme Maria Luisa Chavez, qui est la Directrice du Centre d'information des Nations Unies à Athènes.

Troisièmement, j'ai des petits doutes, à un niveau tout à fait procédural, concernant la possibilité ou non pour notre Sous-Comité de créer des organes substitués dans le cadre du Sous-Comité. Je ne voudrais pas intervenir dans ce débat, bien que nous sommes juristes, mais j'ai des doutes. En principe, tout organe, qu'il soit substitué ou principal pourrait dans une approche de flexibilité, créer des groupes et sous-groupes, ainsi de suite, sans qu'il soit nécessaire d'avoir l'approbation de l'organe suprême. Merci beaucoup, Monsieur le Président, de votre patience.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la Grèce. *[partie en français inaudible] [interprétation de l'anglais]* : Sur la liste des orateurs figure encore le nom du distingué représentant de la Colombie. Nous vous écoutons.

M. C. AREVALO (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. En tant que délégation nous avons déjà fait une série d'observations au cours de notre exposé général. Des observations qui sont tout à fait pertinentes dans le contexte du débat que nous sommes en train de mener. Les délégations qui se sont prononcées avant moi ont évoqué certains aspects qu'il faut, à mon avis, souligner. Un de ces aspects étant qu'il y a des thèmes qui préoccupent beaucoup de délégations, ce sont des thèmes qui sont horizontaux et qui concernent le droit de l'espace. Bon nombre de ces questions n'ont apparemment pas été exprimées mais elles engendrent quand même des préoccupations qu'ont les différents pays dans différents domaines. Par exemple, la délégation de l'Égypte en a évoqué une. Par exemple, pour ce qui est de la dissémination de la technologie spatiale. Et là se pose l'une des grandes difficultés, l'un des défis majeurs qui se posent à nous. Nous avons à faire face à une étape de la commercialisation où la participation des entreprises privées est de plus en plus grande et cela pour assurer des bénéfices et je n'ai pas d'objection à prononcer à ce sujet, mais de toute façon, cela

présuppose que le thème de la coopération internationale doit être abordé avec plus de prudence. UNISPACE III a fait toute une série de propositions claires pour assurer que la dissémination des connaissances et de leurs applications puisse également profiter aux pays en développement. D'un autre côté, je crois qu'il y a également une situation de cause à effet. Les différentes propositions qui ont été faites et dont une concerne notamment la possibilité de voir quelle serait la solution pour promouvoir l'application des traités. L'on pourrait envisager différentes alternatives, par exemple, une convention unique qui consisterait à codifier toute une série de situations nouvelles qui existent actuellement. De cette façon, Monsieur le Président, voilà les considérations que nous souhaitons faire en la matière. Nous pensons qu'il y a beaucoup de pain sur la planche et nous sommes prêts à y coopérer. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, M. le représentant de la Colombie de cette contribution que vous avez versée à notre débat. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir à ce stade ? Le représentant du Pérou a la parole.

M. M.A. ESPINAL (Pérou) *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je ne vais pas vous retenir longtemps mais je voudrais faire la communication suivante : de ces cinq traités des Nations Unies, le Pérou en a ratifié trois, le Traité sur les principes qui régissent l'utilisation de l'espace, et la Convention sur l'immatriculation. Dans la déclaration qui a été faite hier par ma délégation, il a été dit que le Congrès de la République devrait être saisi de la ratification de la Convention sur les dommages causés par des objets spatiaux. Je voudrais informer mes collègues ici présents, qu'hier la Convention sur les corps célestes a également été soumise au Congrès pour ratification. Ces deux instruments sont donc actuellement à l'étude pour leur ratification et une fois ratifiés, le Pérou pourra faire partie des pays qui ont ratifié les cinq traités des Nations Unies sur l'espace. C'est tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le représentant du Pérou de cette contribution. Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. A.H. SARYAZDI (République islamique d'Iran) *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Puisque c'est

la première fois que ma délégation intervient, je voudrais m'associer aux délégations qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre réélection à la présidence.

Monsieur le Président, j'essaierai d'être très bref et je voudrais enchaîner sur ce qui a été dit par le représentant de l'Égypte concernant la dissémination des technologies de l'espace pour que les pays en développement puissent y avoir accès et la création de ce groupe de travail.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la République islamique d'Iran. Le représentant de l'Égypte souhaite intervenir à nouveau.

M. K. EL-HUSSAINY (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Si j'ai demandé à intervenir, c'est pour remercier le représentant de la Grèce et de l'Iran d'avoir appuyé l'idée que j'avais présentée auparavant. Je voudrais insister quelque peu sur un aspect concernant la dissémination des technologies de l'espace. Dans l'aviation, les grandes puissances dans le domaine des technologies de l'espace, les États-Unis, le Japon, ont déjà commencé à utiliser ces technologies satellitaires modernes pour l'utilisation des aéronefs. C'est une technologie moderne, ce ne sont que les grandes puissances dans ce domaine qui puissent les utiliser. Très vite, les pays en développement dans le monde vont également utiliser ces technologies modernes dans la navigation aérienne dans leur région. Si j'en parle c'est pour vous montrer que très prochainement, les pays en développement vont également avoir accès à cette technologie moderne. Dans certaines régions, d'ailleurs, on a déjà commencé à mettre en œuvre cette nouvelle idée, l'application de ces nouvelles technologies dans la navigation aérienne. Il y a certains groupes d'États, des États africains, certains du nord de l'Afrique tels que l'Égypte, de l'Afrique occidentale ou de l'Afrique australe, ce sont des États qui sont en train d'examiner cette idée qui consisterait à regrouper leurs efforts pour lancer un satellite dans l'espace pour essayer de résoudre leurs problèmes de navigation aérienne dans leurs régions. L'idée maîtresse fait également l'objet d'une étude par une organisation régionale appelée l'Organisation arabe de la navigation aérienne civile qui a déjà commencé à envisager cette idée de lancer un satellite dans l'espace pour utiliser ce satellite pour la navigation aérienne de ces 25 États des États arabes. Autrement dit, la diffusion des technologies de l'espace sera bientôt également assurée dans les pays en développement. Je voulais donner cette assurance aux collègues puisque bon nombre

d'États dans de nombreuses régions du monde sont en train d'examiner cette possibilité d'utiliser les satellites pour les technologies modernes, cela leur permettra justement d'avoir accès à ce nouveau domaine qui jusqu'à maintenant a été le monopole de quelques États seulement.

Monsieur le Président, je pense que l'OACI a également commencé à se préparer à cette utilisation généralisée du satellite dans la navigation aérienne et je crois que le représentant de l'OACI a montré quels sont les efforts que cette organisation déploie dans ce sens. Quant à moi, j'ai été président du comité juridique de l'OACI de 1994 à la fin de l'an 2000. Nous avons eu comme instruction de la part du Conseil de l'OACI de mettre sur pied un cadre juridique pour l'utilisation des satellites dans la navigation aérienne de façon générale. En tant que président du comité juridique de l'époque, nous avons créé des sous-comités juridiques composés d'experts en matière d'espace extra-atmosphérique, experts juridiques, justement pour élaborer le cadre juridique régissant l'utilisation des satellites dans la navigation aérienne dans le monde entier.

Je puis assurer aux collègues que très prochainement, les pays en développement eux aussi, pourront avoir accès à ce nouveau domaine des technologies de l'espace extra-atmosphérique puisqu'il est nécessaire d'utiliser des satellites également dans ces pays qui doivent utiliser ces technologies modernes dans la navigation aérienne.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de l'Égypte de cette contribution très intéressante apportée à notre débat et notamment de nous avoir informés sur ces initiatives qui ont été prises dans la région arabe et sur les activités de l'OACI dans ce domaine, informations que vous avez données en tant qu'ancien président de son comité juridique. Merci une fois de plus. Le Nigéria.

M. N. G. OMOTOSHO (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous avons suivi avec attention l'évolution du débat et nous sommes particulièrement satisfaits de la façon dont s'orientait la discussion. Nous nous rendons compte que le monde est de plus en plus mondialisé, globalisé. Lorsque ces traités ont été préparés, un certain nombre de pays en développement tel que le mien, le Nigéria, n'avaient pas les compétences nécessaires pour se lancer dans l'espace, mais les choses évoluent, nous avançons à grands pas et nous ne voulons pas être laissés de côté.

Nous sommes d'accord pour créer ce groupe de travail mais que fera ce groupe de travail ? Est-ce que le groupe de travail pourra également examiner la raison pour laquelle certains de ces traités n'ont pas bénéficié d'un appui plus large ? Est-ce que le groupe pourra également tenir compte du fait qu'en 1963, le Nigéria n'était indépendant que depuis trois ans ? Ça ne fait pas beaucoup. À l'époque, nous ne pouvions pas faire grand chose, mais maintenant nous sommes très intéressés par l'utilisation de l'espace. Le groupe de travail pourrait se pencher sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi ces traités n'ont pas été entièrement acceptés par l'ensemble des pays.

Par ailleurs, nous considérons que la proposition des autres collègues, Bulgarie, Colombie, etc. d'avoir un document similaire pour l'espace que ce qui figurait de la mer. Qu'entend-on par un document unique ? Est-ce que ce document unique va renfermer les cinq traités ? J'aimerais qu'on m'explique ce qu'on entend par ce document unique. Cela nous permettra de décider si nous pouvons appuyer cette idée ou non. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant du Nigéria pour cette contribution aux débats. Je pense que cette dernière question que vous venez de poser concernant le document unique sur les activités spatiales, que ce soit un traité ou une convention, je pense qu'il faut effectivement préciser les choses et que les débats pourraient se poursuivre entre les délégations au cours de consultations officielles. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Chili.

M. R. GONZALEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, je serai des plus brefs. Je souhaite tout simplement appuyer la proposition qui a été faite par le délégué du Nigéria, à savoir que le groupe de travail, et je suis persuadé qu'il sera mis sur pied, puisse examiner entre autre, procéder à une évaluation pour savoir pour quelles raisons les traités existants n'ont pas été suffisamment ratifiés par assez de pays. Je crois que c'est un thème de la plus grande pertinence. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant du Chili de cette contribution utile à notre débat. Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Deux points, s'il vous plaît. D'abord en ce qui concerne la discussion sur le sujet dont notre honorable collègue du

Nigéria vient de parler, pourrait être inclus dans le point de l'ordre du jour « *New agenda items* » dans le cadre duquel nous allons également examiner la proposition de la Fédération de Russie. Le deuxième point que je voudrais mentionner est que si les vues que nous aurons à échanger pouvaient nous diriger vers l'acceptation de la proposition de former ce groupe de travail pour le point 4 de l'ordre du jour, il faut faire la distinction. C'est beaucoup plus large que le point 10, c'est-à-dire le point pour le groupe pour un traité unique. C'est tout à fait, à mon avis, pour le moment, c'est tout à fait différent. Mais si les choses vont bien, nous pouvons dès maintenant sans attendre l'approbation de la proposition par l'Assemblée générale en octobre prochain, formuler dès maintenant un groupe informel. Nous avons la pratique, chaque fois qu'une question ou un problème arrive, nous avons la possibilité de commencer dès maintenant la discussion sur le fond de l'affaire. Donc, nous pouvons comme première étape, former un groupe informel pour discuter le point 4 de l'ordre du jour. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : [*intervention du Président en français inaudible*]. [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole maintenant au représentant de l'Égypte.

M. K. EL-HUSSAINY (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. J'ai un petit peu de mal à suivre le débat. Pour ce qui est de ce groupe de travail, son mandat serait tout d'abord d'examiner les avantages et les inconvénients du regroupement de ces cinq conventions dans un seul traité international. Est-ce que nous avons déjà pris la décision d'avoir un document qui regrouperait les cinq traités et conventions ? Ou est-ce que l'on essaye simplement de voir quels seraient les avantages et les inconvénients d'une telle initiative ? Est-ce que vous pourriez me préciser les choses, Monsieur le Président ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette contribution. L'Argentine.

M. M. VERGARA (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais tout simplement vous signaler que notre délégation s'associe aux propos du délégué du Nigéria, à savoir de préciser un peu le contenu de l'initiative de la Fédération de Russie et notamment pour ce qui est du droit spatial tel qu'évoqué dans sa proposition. Nous nous associons également à l'intervention faite par le Chili, à savoir d'examiner les raisons pour lesquelles tous les États n'ont pas ratifié ces traités. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur. Bien sûr, j'ai l'intention d'écouter toutes les propositions qui seront formulées au titre du point 10 de l'ordre du jour, à savoir « Propositions présentées au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité ». Mais en attendant, les auteurs ou les coauteurs de ces différentes propositions, notamment sur l'utilité ou le bien-fondé de renégocier une convention ou un traité unique sur le droit de l'espace, pourraient commencer les débats ou les discussions au cours de consultations officielles. Cela permettrait peut-être de mieux cerner leurs propositions, l'objectif de ces propositions et tous les autres aspects connexes. Y a-t-il d'autres orateurs au titre de ce point 4 de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Excusez-moi, la Fédération de Russie.

M. V. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Nous avons prévu que notre proposition d'avoir une convention unique sur le droit spatial susciterait un grand nombre de questions parmi les délégations du Sous-Comité juridique. C'est pourquoi nous avons proposé de constituer au cours de notre session du Sous-Comité juridique un groupe de travail informel à composition non limitée pour que, de façon tout à fait préliminaire, nous puissions expliquer le concept de ce document et expliquer le contenu éventuel de ce document. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie. Le Secrétariat a attiré mon attention sur le fait qu'il n'y avait pas d'interprétation vers l'espagnol. Est-ce que l'interprétation en espagnol passe maintenant ? Oui. Pourriez-vous, s'il vous plaît répéter votre intervention ?

M. V. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, avec plaisir, je vais répéter. Justement pour expliquer aux délégations du Sous-Comité juridique le sens et le but de la proposition présentée par les coauteurs sur l'utilité ou la nécessité d'une convention unique sur le droit spatial, c'est pourquoi nous avons proposé de convoquer à la 40^{ème} session du Sous-Comité juridique, un groupe informel à composition non limitée pour que l'on puisse présenter la situation et nous sommes prêts à présenter notre opinion sur ce document, son contenu et d'autres aspects connexes. Et si vous n'y voyez pas d'inconvénients, Monsieur le Président, nous voudrions faire une communication. Je vais lire en anglais.

[*interprétation de l'anglais*] : La Chine, la Colombie et la Fédération de Russie, coauteurs du

document de travail E/EC.105/C.2/L.226 sur la proposition, nous avons convoqué un groupe de travail à composition non limitée pour étudier l'opportunité de mettre en place une convention universelle sur le droit spatial international, ont l'intention de poursuivre des consultations sur cette question. Les consultations se tiendront le 5 avril à 14 heures. Pour ce qui est de la salle, nous vous demanderons, Monsieur le Président, de nous aider. La participation de représentants venant d'autres délégations est tout à fait la bienvenue.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie. Je vous remercie de cette proposition concrète. Bien sûr, il est tout à fait possible de convoquer ce groupe jeudi prochain à 15 heures et nous allons vous confirmer dans quelle salle ce groupe pourra se réunir. [*interprétation de l'anglais*] : J'ai maintenant sur ma liste le représentant du Chili.

M. R. GONZALEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. À ce stade, je dois vous dire que j'ai l'impression que la proposition qui a été faite par la délégation de la Fédération de Russie est d'une telle importance et revêt un tel intérêt que je voudrais faire une suggestion. C'est une tradition qui remonte à la fin des années 80, au sein de notre Comité dans le contexte du Sous-Comité correspondant, que les consultations officielles se font avec interprétation et nous souhaitons vous dire que demain à 14 heures, cela pose problème puisque souvent nous avons des déjeuners de travail, justement à cette heure. Et ensuite, nous pensons que pour participer de façon constructive à ce groupe et pour pouvoir coopérer avec le Professeur Kolosov, cela n'est pas facile, il sait beaucoup de choses et pour cette raison, nous souhaitons vous rappeler que jusqu'à présent, les séances n'ont pas duré jusqu'à l'heure prévue pour la fin, six heures de l'après-midi et nous pourrions profiter de la présence de nos aimables interprètes pour qu'il n'y ait aucune discrimination, pour que ces consultations puissent se dérouler avec des méthodes qui soient appropriées. N'oubliez pas qu'il y a aussi une séance du GRULAC et je me tourne vers le délégué du Pérou pour qu'il me corrige, il y a peu de temps nous avons également insisté pour que l'espagnol soit utilisé et cela au même niveau que les autres langues officielles des Nations Unies et cela pour des raisons tout à fait pratiques, puisque j'avoue tout simplement que je ne me sens pas à la hauteur de pouvoir collaborer à l'examen de cette proposition s'il n'y a pas d'interprètes. Par ailleurs, à ce stade on a prévu peut-être également de terminer avant la date fixée pour notre réunion et je crois que nous pourrions

consacrer assez de temps pour examiner un thème aussi important à savoir l'avenir du droit de l'espace.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais dire quelques mots avant de donner la parole aux autres délégations qui ont déjà montré leur intérêt et leur volonté de prendre la parole. Bien sûr, nous allons essayer d'obtenir les interprètes pour ces consultations. En fait, nous avons tout à fait l'intention de réserver une après-midi à ce type de consultations sur tous les différents points abordés et ces consultations pourraient peut-être avoir lieu ici dans cette salle. Au début nous pensions consacrer le vendredi après-midi à cette question, mais nous pourrions également changer d'avis et nous allons bien entendu vous tenir au courant.

J'ai maintenant un certain nombre d'orateurs qui souhaitent prendre la parole. Je crois que les délégations se sont inscrites dans l'ordre suivant, d'après les notes du Secrétariat. Tout d'abord, le représentant de la Colombie auquel je donne la parole.

M. C. AREVALO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je crois qu'une fois de plus, l'ambassadeur du Chili, grâce à son expérience, nous a donné des indications pratiques pour savoir comment aborder ce sujet. Je crois qu'il a tout à fait raison pour ce qui est de la forme qu'il a évoquée à savoir d'utiliser également les autres langues de travail des Nations Unies. Je crois qu'il est important de le prévoir puisqu'il s'agit d'un thème important et il faut assurer que cela se fasse dans des conditions qui soient propices à un échange réel des idées. Je voudrais appuyer les propos de l'ambassadeur du Chili et nous sommes prêts à participer à cette réunion. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole maintenant au représentant du Maroc.

M. A. SAADI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais aussi m'associer aux propositions qui viennent d'être dites par notre Président du COPUOS quant aux conditions dans lesquelles devraient se dérouler les consultations informelles. Je pense qu'il a tout à fait raison parce que si l'on ne peut pas avoir actuellement un groupe de travail suivant la procédure qui est connue et établie aux Nations Unies, on devrait au moins avoir des consultations informelles qui se déroulent dans de bonnes conditions, qui soient sérieuses et efficaces, qui puissent clarifier les positions et les rapprocher.

Comme mon collègue l'a dit aussi, je crois que vu le rythme auquel vont nos travaux, nous pouvons avoir largement le temps de dégager un temps des séances que nous avons pour pouvoir avoir l'interprétation. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le distingué représentant du Royaume du Maroc pour votre contribution. [*interprétation de l'anglais*] : Je donnerai maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. P. PALACIOS (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite indiquer qu'elle a un vif intérêt à participer à ces consultations officieuses telles que suggérées par la délégation russe. Pour que ces consultations soient efficaces, pratiques et tiennent compte des éléments qui nous intéressent, je crois qu'il faut assurer que les conditions évoquées par l'ambassadeur du Chili soient réunies. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur l'ambassadeur de l'Équateur pour cette contribution à nos débats. Comme je l'ai déjà indiqué, nous allons essayer d'assurer les services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétariat vient de m'informer que probablement le jeudi après-midi, tous nos jeudis après-midi pourraient être consacrés à ces consultations. Mais nous allons vous le confirmer.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir à ce stade de nos travaux au titre du point 4 ? Les États-Unis d'Amérique.

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais simplement préciser notre position. Nous estimons que les consultations officieuses le jeudi après-midi porteront sur le point 10 de l'ordre du jour, c'est-à-dire les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de l'année prochaine. Cela ne consiste pas en la création d'un groupe de travail informel consacré à telle ou telle proposition ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant des États-Unis. Effectivement, j'avais l'intention de demander à ce groupe d'examiner toute nouvelle suggestion de points à inscrire à l'ordre du jour, y compris ce point précis.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. C'est exactement pour confirmer ce que vous venez de dire concernant le travail à faire au sein de ce groupe informel, c'est

de discuter tous les points dont nous avons discuté ce matin, concernant aussi bien le point 4 de l'ordre du jour et permettez-moi d'insister sur ce point, que sur le point 10 de l'ordre du jour, surtout concernant la proposition de la Fédération de Russie appuyée par d'autres États membres du Comité. À mon avis, c'est tout à fait clair que nous allons parler de toutes ces questions dont nous avons discuté ce matin. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le distingué représentant de la Grèce. J'ai répondu à la question posée par le distingué représentant des États-Unis. Cette question concernait le point 10 de notre ordre du jour. Mais auparavant quand j'ai répondu à votre suggestion, j'ai dit que ça pourrait être discuté en détail pendant nos consultations informelles, consultations officieuses que nous allons organiser. Je ne vois aucune contradiction. Cela signifie que toutes les suggestions qui ont été posées pourraient être discutées au cours de ces consultations officieuses. Naturellement, consultations ouvertes à toutes les délégations qui désirent participer à ces consultations.

[interprétation de l'anglais] : Si je ne vois plus d'autre demande d'intervention au titre du point 4 de l'ordre du jour, je voudrais vous informer que j'ai l'intention de clore l'examen de ce point 4 de l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », et renvoyer la suite du débat au groupe de travail informel. Bien entendu, le groupe de travail nous informera des conclusions dégagées pendant ces consultations et nous allons consigner le fruit de ces travaux, les résultats de ces travaux au rapport.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire avec, si je me permets, une petite adjonction. Nous ne sommes pas opposés à clore le débat sur le point 4 de l'ordre du jour, à condition que le fruit de nos efforts au sens du groupe de consultations officieuses ne donnerait pas cas de ne pas rouvrir les débats mais conclure, c'est-à-dire s'il était question du point de vue procédural d'y revenir avant les conclusions, pour que les conclusions soient officiellement prises au sein du Sous-Comité dans le cadre de l'examen de l'ordre du jour n° 4, malheureusement il faut y revenir. Donc, si vous voulez, nous pouvons clore le débat momentanément, avec cette petite réserve s'il fallait y revenir, ne pas exclure la possibilité de prendre une décision formelle dans le cadre de la discussion du point 4 de l'ordre du jour. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le distingué représentant de la Grèce. C'était ce que je pensais que nous pourrions faire, finir cette discussion formelle au niveau du Sous-Comité, laisser ces questions ouvertes pour les consultations et ensuite revenir au niveau de notre Sous-Comité pour compléter la discussion sur le point 4 de notre ordre du jour. *Il en est ainsi décidé.*

Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial (point 5 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Nous allons maintenant passer à l'examen du point 5 de l'ordre du jour, « Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ». Avons-nous des orateurs inscrits sur la liste ? Les États-Unis.

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]* : Merci. Nous avons écouté avec intérêt les présentations faites hier par les autres délégations au titre de ce point de l'ordre du jour. Je voudrais saisir cette occasion ce matin pour réitérer les différents points mentionnés par mon prédécesseur l'année dernière. Mon gouvernement avait demandé aux membres des organisations internationales d'envisager différentes mesures qu'il importe de prendre pour encourager une plus grande adhésion aux différents traités de l'espace, la Convention sur l'immatriculation et la Convention sur la responsabilité pour que les organisations puissent accepter les principes de ces conventions. Les organisations internationales qui procèdent aux activités spatiales ont la possibilité d'accepter les principes des conventions sur l'immatriculation et sur la responsabilité. À la différence des traités de l'espace de 1967 et l'Accord sur le sauvetage des astronautes de 1968 qui sont limités aux États, les articles clés de la Convention sur l'immatriculation et la responsabilité peuvent s'appliquer également aux organisations internationales intergouvernementales qui procèdent à ces activités. Je vous renvoie à l'article 21-2 de la Convention sur la responsabilité et l'article 7 de la Convention sur l'immatriculation.

Les organisations doivent déclarer leur acceptation des droits et des obligations au titre de cette convention et la majorité des membres des organisations doivent s'en tenir aussi bien au Traité de l'espace ou aux Conventions sur l'immatriculation et sur la responsabilité, le cas échéant. Suite à ces dernières conditions, un certain nombre d'organisations ne peuvent pas inclure leurs activités dans le cadre de la Convention sur la

responsabilité et la Convention sur l'immatriculation car elles ne sont pas parties à ces conventions ou aux traités de l'espace ce qui entraîne une lacune assez significative dans la couverture des principaux traités. Dès lors, nous encourageons toute organisation qui pourrait le faire à prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver une solution à ce problème. Ce faisant, cela permettrait d'améliorer la couverture et l'efficacité des deux traités spatiaux les plus importants. Nous souhaiterions avoir des explications quant aux mesures adoptées par ces organisations pour aborder et traiter ce problème. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique pour cette contribution. Vous avez attiré l'attention du Sous-Comité et notamment des représentants des organisations internationales sur un point important, point qui mérite toute notre attention et dont il faut tenir compte lorsque nous essayons d'accroître le nombre non seulement des États mais des organisations internationales qui adhèrent aux traités de l'espace et notamment qui adhèrent à la Convention sur la responsabilité et la Convention relative à l'immatriculation. Je vais donner la parole au représentant de la Colombie.

M. C. ARAVELO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je serai très bref, Monsieur le Président. Je ne voudrais pas manquer cette occasion et je voudrais exprimer au nom de ma délégation, notre appui aux éléments qui figurent dans la déclaration qui a été faite hier par la délégation de la France pour ce qui est de la Commission mondiale éthique des connaissances scientifiques et technologiques de l'Unesco. Je crois que les considérations qui ont été faites par la délégation de la France méritent notre respect le plus profond et notamment pour ce qui est de l'aspect éthique dans le domaine des connaissances scientifiques et technologiques tel que cela a été indiqué dans le contexte de la coopération internationale et qui doivent justement être prises en compte, notamment dans les pays en développement. Si je fais cette mention, c'est parce que l'un des critères fondamentaux d'une telle perception a trait au principe de l'équité et c'est justement ce principe d'équité qui a permis, après de longues discussions de débat au sein de ce Comité, de trouver un compromis pour ce qui est de l'utilisation des satellites de l'orbite des satellites géostationnaires. Nous souhaitons travailler avec la délégation de la France mais nous souhaitons également profiter de l'occasion pour louer ses considérations. Il y a des éléments indispensables et importants tels que les éléments qui concernent l'aspect humanitaire et tout cela a amené l'orateur à

parler, à juste titre, d'un humanisme et dans ce contexte, je crois que cette observation devait être faite puisque ce thème est un thème auquel nous tenons beaucoup. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Colombie de cette contribution. L'orateur suivant est le distingué représentant du Nigéria.

M. M. G. OMOTOSHO (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Nous souhaitons féliciter le Sous-Comité des activités qui ont été déployées jusqu'à présent, mais en même temps, nous souhaitons également nous associer au point de vue qui a été exprimé par le représentant des États-Unis. Ce qui nous préoccupe en effet est le fait suivant. Je suis désolé que ma région l'Afrique ne soit pas complètement représentée au sein du Comité, un Comité hautement technique et ce sont des domaines qui constituent une sorte de zone grise en Afrique. Je crois que plus de pays de ma région devraient être représentés au Comité. Il y a aussi évidemment les conséquences financières qui en découlent, mais peut-être le Comité pourrait-il se pencher là-dessus pour organiser un séminaire ou pour prévoir un programme dans la région, sinon cette région se trouve complètement laissée pour compte. Je crois que cela pourrait être envisagé. Dans le contexte des activités futures vous pourriez envisager d'organiser un séminaire en Afrique, cela pourra certainement permettre à beaucoup de pays africains d'intégrer notre Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Nigéria de cette contribution. L'orateur suivant sur la liste est l'ambassadeur du Chili.

M. R. GONZALEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais m'associer, et cela avec beaucoup d'enthousiasme, aux propos tenus par la délégation de la Colombie. Puisque celle-ci a exprimé nos remerciements les plus sincères et également notre reconnaissance, que nous souhaitons exprimer à la délégation de la France pour la contribution qu'elle a faite au sujet de l'exposé fait sur la Commission éthique de l'Unesco. Pour ce qui est également de l'axe principal retenu dans ce document, je voudrais évoquer deux aspects, tout d'abord un sur la procédure, un second sur le fond. Quant à la procédure tout d'abord, il a été agréé, sauf erreur de ma part, et je crois qu'il s'agit de la dernière résolution de l'Assemblée générale 55/22, où il

s'agit de l'espace, résolution adoptée au cours de la dernière Assemblée générale. Il s'agit de faire en sorte que les enceintes qui examinent les questions liées à l'espace assurent une certaine interaction que nous puissions d'une façon directe ou indirecte en prendre connaissance. Je voudrais proposer que l'on demande officiellement à la Commission mondiale éthique de l'Unesco, de nous envoyer, pour que nous puissions prendre connaissance et de façon officielle, qu'elle envoie ce document. Ce document pourrait ainsi être la référence pour toute négociation future. Je ne parle que de ce document de l'Unesco, mais il y a sans cesse des documents qui sont préparés par d'autres enceintes, enceintes gouvernementales ou non gouvernementales et autant de documents qui pourraient susciter d'excellentes délibérations. Le Bureau des affaires spatiales a dernièrement effectué un merveilleux travail de compilation des accords bilatéraux, multilatéraux, etc., mais de surcroît, je crois qu'il faudrait faire en sorte que de façon régulière nous puissions disposer de ces documents qui à mon avis sont très intéressants.

Quant au second aspect, il s'agit de l'aspect du fond, je m'associe pleinement aux propos de notre collègue colombien. Sans aucun doute le concept central qui marque ce type d'exposé est que l'on n'a pas voulu traduire dans les faits ce principe. Mais je crois qu'il est indiqué d'examiner cela dans le contexte de la coopération internationale pour voir comment mener cette coopération dans le domaine de l'espace. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur l'ambassadeur du Chili de cette contribution. Quant à votre suggestion précise à savoir d'assurer une meilleure information sur les activités déployées par l'Unesco dans ce domaine afin d'être vraiment au fait de toutes ces activités pour que le Sous-Comité en ait vraiment une connaissance régulière et cela pour assurer une coopération plus étroite, je puis vous signaler que demain nous attendons une déclaration de la part du représentant de l'Unesco, ici au Sous-Comité, et il va certainement présenter de façon plus détaillée ses activités, à cette occasion. Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU : Merci, Monsieur le Président. Sur ce point, nous avons parlé hier des efforts de l'UIT concernant l'organisation du plan pour la rediffusion directe par satellite. Aujourd'hui, je voudrais d'abord remercier et aussi souligner la contribution de la France et surtout du Centre national d'études spatiales et l'Agence spatiale européenne pour cette initiative pour la

charte. Nous parlons pour les catastrophes naturelles et anthropogènes parce qu'il n'y a pas de technologies, il y a des catastrophes anthropogènes, je voudrais faire de nouveau appel aux gouvernements pour ratifier la Convention de juin 1999 sur l'initiative de l'UIT du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant les soi-disant communications d'urgence. C'est vraiment une convention qui devrait être signée ou à laquelle devraient adhérer tous les pays du monde parce qu'on ne sait jamais quand une catastrophe naturelle ou anthropogène interviendra.

Troisièmement, je voudrais aussi demander à nos collègues de participer le plus amplement possible au symposium qui aura lieu en juin prochain sous l'égide du COPUOS concernant la dimension humaine dans les activités spatiales. Ce symposium, comme vous le signalez, est le fruit d'un compromis sur la proposition de la France, de l'initiative initiale de la Grèce, pour introduire dans l'ordre du jour du Comité plénier, un point d'ordre du jour avec cet intitulé. Mais grâce aux événements qui sont survenus et surtout la publication de ce document de l'Unesco concernant l'éthique dans les activités spatiales, bien sûr nous allons attendre les résultats du symposium, mais je crois qu'il est opportun de créer, comme cela a déjà été proposé, un groupe de travail ad hoc permanent soit au niveau du Sous-Comité juridique, soit au niveau du Comité plénier concernant l'éthique. Parce que éthique et humanisme vont de pair et c'est le moment de relire Aristote et Saint-Thomas Aquinat pour qu'on sache bien de quoi il s'agit. Ce n'est pas l'humanisme utilitaire de l'après-guerre, c'est l'humanisme humain et en cela la Grèce prendra de nouveau l'initiative pour vraiment faire en quelque sorte d'humaniser les activités spatiales. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : [*intervention en français inaudible*] [...] En ce qui concerne votre suggestion concernant la possibilité d'établir un groupe de travail permanent, je crois que ce n'est pas possible dans le cadre de notre Sous-Comité parce que nous avons une certaine procédure qui a été adoptée par consensus et nous ne pouvons pas rompre ces accords. Mais peut-être un tel groupe de travail pourrait être établi dans le cadre du Comité.

[*interprétation de l'anglais*] : L'orateur suivant inscrit sur la liste est l'ambassadeur de l'Équateur.

M. P. PALACIOS (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Je serai des plus brefs puisque les délégations du Chili et de la

Colombie se sont déjà exprimées à ce sujet. Je voudrais également m'associer aux félicitations et à l'appui qui ont été exprimés à la délégation de la France pour la contribution qu'elle a apportée dans ce domaine, un domaine qui à proprement parler ne fait pas partie du droit de l'espace mais qu'il faut également prendre en compte : l'éthique. Nous avons eu l'occasion de travailler avec la délégation de la France lorsqu'il était question des principes devant régir l'utilisation de l'orbite géostationnaire et l'expérience que nous avons eue a été tout à fait positive et constructive et une fois de plus la délégation de la France a évoqué un point important dans cette salle. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur l'ambassadeur de l'Équateur. Y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent intervenir ? Je ne vois personne parmi les délégations. Je donne la parole, de ce fait, aux observateurs de l'Organisation internationale des communications dans l'espace, Monsieur Veshchunov.

M. V. S. VESHCHUNOV (Organisation internationale des communications dans l'espace) [*interprétation de l'anglais*] : D'emblée, je voudrais très chaleureusement vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre réélection à la présidence du Sous-Comité et vous remercier de ce privilège de pouvoir faire une déclaration au nom d'INTERSPUTNIK. INTERSPUTNIK est une organisation intergouvernementale internationale qui est surtout active dans le domaine des communications par satellites. Elle a été créée en 1971 pour mettre sur pied un système de communications satellitaires international au nom des pays membres. À l'heure actuelle, INTERSPUTNIK regroupe 24 États membres. En l'an 2000, le Gouvernement de la République d'Inde a terminé la procédure d'adhésion et est ainsi devenu le 24^{ème} État membre.

L'organisation a été créée conformément à l'accord intergouvernemental sur la création du système international INTERSPUTNIK signé en novembre 1971. Le statut juridique d'INTERSPUTNIK a été défini par l'accord sur la capacité juridique, les privilèges et immunités signé en 1976 ainsi qu'un accord avec le Gouvernement de l'Union soviétique réglant les questions du siège de 1977 et toute une série d'autres documents internationaux juridiques. Ayant le statut d'une organisation intergouvernementale internationale avec un système satellitaire global, INTERSPUTNIK est un sujet du droit public international et jouit des privilèges et immunités correspondants.

D'un autre côté, le passage de l'organisation à un stade d'opération commerciale grâce à son propre système ont rendu possible le fait qu'INTERSPUTNIK soit devenu également un sujet dans les relations, un acteur dans les relations internationales économiques. Dans le contexte de ses activités, de nouveaux documents ont été élaborés de 1992 à 1996 pour assurer un changement fondamental de la structure juridique de l'organisation.

Je citerai d'abord le protocole sur les amendements apportés à l'accord de création de 1971 et l'accord opérationnel. Il a été décidé de ne pas élaborer un nouvel accord fondamental mais d'approuver les amendements de 1971. Conformément au droit international qui stipule que les amendements à un accord international doivent avoir la même capacité juridique que l'accord en tant que tel, le protocole sur les amendements a un statut intergouvernemental. L'accord opérationnel quant à lui fait partie de la catégorie des accords opérationnels. Donc, cet accord doit être signé par des entités de télécommunications dûment licenciées. Cette décision revêt une importance capitale. Tout d'abord tous les problèmes liés à l'interaction financière avec l'organisation, contribution aux équités, etc., est de la compétence des signataires. Une déclaration dans ce sens a été annexée au protocole. Cet accord de base ainsi que les modifications contenues dans le protocole, déterminent les principes d'activité de l'organisation, règlent les questions financières. Le protocole sur les amendements de l'accord de création d'INTERSPUTNIK énonce de nouveaux principes qualitatifs. Certaines de ces innovations que je vais citer à savoir que ce sont des entités de télécommunications dûment licenciées qui sont signataires, partagent des compétences et des responsabilités entre les différents organes et les signataires, prise de décision, modification de la procédure de constitution des capitales. Cela a permis d'envisager des entreprises dans le segment propre à INTERSPUTNIK. Conformément à une décision prise par l'organe directeur, il a été possible d'envisager le lancement de satellites et leur fonctionnement. Conformément au droit international, ces fréquences peuvent être la propriété uniquement des États et non pas des organisations, pour cette raison on a prévu deux méthodes. Tout d'abord, les États membres doivent permettre la notification de tel créneau éventuel, ensuite en utilisant ces créneaux notifiés au préalable par les États membres de l'organisation qui ne les utilisent pas à l'heure actuelle.

Au cours de la sixième réunion du comité des plénipotentiaires, on a adopté, et cela a été

approuvé par la suite par le conseil directeur, les procédures de notification des réseaux satellitaires.

Conformément à ces procédures, la décision de principe de soumettre un dossier à l'UIT doit être faite par le comité des plénipotentiaires. Les conditions qui s'appliquent à la notification à la protection juridique internationale d'un réseau satellitaire, sera l'objet d'un accord conclu par le directeur général et l'administration qui effectue la notification. Les conditions financières doivent faire l'objet de protocoles additionnels.

À partir de juin 1999, vingt créneaux géostationnaires ont été affectés à INTERSPUTNIK. En raison de la privatisation et de la commercialisation plus marquée, les satellites propres à INTERSPUTNIK sont devenus d'une importance capitale et nous avons prévu un partenariat stratégique avec la Lockheed Martin Corporation. En avril 1997, Lockheed Martin et INTERSPUTNIK ont signé un accord pour une entreprise conjointe. Un document unique, il s'agit de la première tentative de passation d'un contrat entre une organisation internationale et une société transnationale. Le but de cette entreprise conjointe était de mettre en œuvre un projet de communications satellitaires, y compris la mise au point et le lancement du satellite en orbite géostationnaire. Le premier satellite, LMIA, a été injecté en septembre 1999 et fonctionne de façon satisfaisante. En l'an 2000, INTERSPUTNIK a annoncé un nouveau concept sur la base d'un petit satellite. Il s'agit de mettre sur pied des réseaux régionaux avec des capacités moyennes et qui utilisent de petits satellites relativement bon marché. Cela change la démarche traditionnelle, le rôle des systèmes satellitaires dans la structure des services de télécommunications et les coûts forcément élevés qui vont de pair. Dans ce contexte, notons que ce projet de petits satellites prévoit l'utilisation de lancements relativement bon marché par des fusées légères qui sont d'anciens missiles intercontinentaux. Un système de communications satellitaires doit être déployé avec l'utilisation de 15 créneaux orbitaux, avec l'ITU 51 donc le réseau de satellites ITU 51.

Grâce à ses ressources considérables, INTERSPUTNIK pourra allouer de telles positions non seulement pour des communications, la radiodiffusion mais pour garer des satellites qui pourraient être redéployés rapidement. Le nombre de satellites dans une position orbitale donnée dépendra des coordonnées et des besoins du client.

Pendant l'année 2000, INTERSPUTNIK a envisagé la possibilité de lancer un petit satellite de télécommunication. L'INTERSPUTNIK a évalué la

capacité des systèmes de satellites existant venant de la Russie, de l'Inde, du Royaume-Uni, de l'Ukraine et de la France. Après avoir analysé leurs propositions, INTERSPUTNIK a demandé la construction d'une première série de satellites INTERSPUTNIK-M en collaboration avec les principaux fabricants et la Compagnie occidentale, c'est-à-dire le fabricant de la charge utile. Un contrat de fabrication et l'envoi sur orbite pour une première série de petits engins a été signé en janvier 2001 entre INTERSPUTNIK et le Centre de recherche spatiale Khrunichev de la Russie et un autre partenaire canadien. Notons que non seulement les pays membres d'INTERSPUTNIK mais également des gouvernements et des entreprises privées dans plusieurs pays ont montré qu'elles souhaitent collaborer avec INTERSPUTNIK dans le domaine de ce projet de petits satellites. Depuis l'année dernière, INTERSPUTNIK participe à deux appels d'offre lancés par le gouvernement d'Afrique du Sud et le gouvernement de la République islamique d'Iran concernant la mise au point d'un système de satellite national. Des débats se poursuivent avec un certain nombre d'entreprises au Royaume-Uni, en Allemagne, en Inde, au Nigéria et d'autres pays. La proposition d'INTERSPUTNIK est intéressante pour des partenaires potentiels car il s'agit d'une proposition globale comprenant le petit satellite lui-même, les positions orbitales pour le satellite et l'injection sur l'orbite géostationnaire. Il est intéressant de noter que le nouveau projet de télécommunication par satellite d'INTERSPUTNIK pour poser les petits satellites commence à l'aube du XXIème siècle. Une mise en œuvre de ce programme permettra à l'organisation de proposer bientôt les services les plus avancés au XXIème siècle et consolider sa position au sein de la communauté des télécommunications internationales. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant d'INTERSPUTNIK pour cette information détaillée quant aux activités menées par votre organisation en la matière.

Mesdames et Messieurs, je n'ai plus d'autres orateurs sur ma liste, soit de la part des délégations ou des observateurs au titre de ce point de l'ordre du jour « Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ». Nous pourrions peut-être poursuivre le débat cette après-midi et si vous souhaitez intervenir, faites-le savoir au Secrétariat au plus tôt.

Questions relatives : a) à la définition et à la délimitation de l'espace ; b) aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites

géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant poursuivre l'examen du point 6 de l'ordre du jour, « Questions relatives : a) à la définition et à la délimitation de l'espace ; b) aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications ». Nous allons tout d'abord donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point 6 de l'ordre du jour pour qu'ils puissent présenter leur position à la plénière. Il ne semble pas qu'il y ait de volontaires, dans ce cas-là je vous informe quant aux consultations que nous avons eues quant à la création de ce groupe de travail. On m'a informé que les consultations officieuses ont abouti à un appui de la candidature de Madame Flores Liera du Mexique au poste de président de ce groupe de travail qui s'occupera de cette question pendant la présente session du Sous-Comité. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite nommer Madame Socorro Flores Liera du Mexique comme présidente du groupe de travail s'occupant du point 6 de l'ordre du jour ? Il n'y a pas d'objections. Je déclare que Madame Flores Liera est nommée présidente du groupe de travail chargé d'étudier le point 6 de l'ordre du jour. *Il en est ainsi décidé.*

Je voudrais féliciter très sincèrement Madame Liera. Je crois comprendre que le groupe de travail pourra se retrouver pour la première fois cette après-midi et je saisis cette occasion pour souhaiter plein succès à Madame Liera dans l'exercice de ses fonctions. J'ai également le plaisir de saisir cette occasion pour dire que c'est la modeste contribution du Sous-Comité pour promouvoir la parité entre les hommes et les femmes et notamment une contribution du Sous-Comité car il s'agit de la première présidente qui dirigera les travaux d'un groupe de travail. Un fait qui mérite d'être souligné. Souhaitez-vous intervenir au titre de la plénière, au titre du point 6 de l'ordre du jour ? Oui, Monsieur le représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. J'ai voulu prendre la parole pour féliciter notre très chère collègue du Mexique d'être élue. C'est la première femme élue à un poste vraiment très important et une tâche très

difficile au vu du sujet qu'elle va traiter. Je voudrais vous dire que Madame la représentante du Mexique est un grand connaisseur du grec, elle parle le grec. Alors, normalement dans le monde entier sauf la Grèce, si quelque chose est extrêmement difficile, c'est le grec. Étant donné, avec ses autres qualités, la connaissance du grec, donc de choses très difficiles, je suis plus que sûr qu'elle va assurer avec compétence sa tâche. Je la félicite et je lui donne tous mes vœux.

Le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le distingué représentant de la Grèce. Je donne maintenant la parole au distingué ambassadeur de l'Équateur.

M. P. PALACIOS (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite féliciter la déléguée du Mexique à l'occasion de son élection à la présidence de ce Comité en lui assurant tout le soutien et toute la collaboration de ma délégation et je pense que cela vaut pour tous les membres du GRULAC. Quant à l'intervention faite par notre collègue de la Grèce, la présidente du Comité, lorsque les difficultés se posent, la présidente pourra peut-être faire en sorte que le débat se fasse en grec.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur l'ambassadeur de l'Équateur pour cette suggestion fort utile. Y a-t-il d'autres orateurs au titre de ce point 6 de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 6, y compris la mise en place du groupe de travail et la première séance du groupe cette après-midi.

Questions de l'examen et de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (point 7 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Puisqu'il nous reste encore un peu de temps ce matin, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'entamer un examen préliminaire du point 7 de l'ordre du jour, « Questions de l'examen et de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ». Aucune délégation ne s'est inscrite sur la liste des orateurs mais je voudrais savoir si une délégation souhaite intervenir au titre du point 7 de l'ordre du jour à ce stade. Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 7 de l'ordre du jour cette après-midi. Je vais bientôt lever la séance, Mesdames et Messieurs. Étant donné qu'il nous reste encore du temps ce matin, je demanderai aux délégations de mettre à profit le

temps restant pour entamer les consultations informelles tout à fait préliminaires. Bien sûr, nous aurons la possibilité de poursuivre ces consultations le jeudi après-midi, sans doute ici avec les services d'interprétation, mais peut-être que les consultations informelles préliminaires pourraient se dérouler maintenant. Bien sûr, il s'agit des consultations sur les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité pour la session de l'an 2002 et sur tout autre point, tous les points qui ont été abordés au cours du débat de ce matin.

Avant de lever la séance, je voudrais vous informer du programme pour cette après-midi. Cette après-midi nous allons poursuivre et conclure je l'espère, l'examen du point 4 de l'ordre du jour et s'il y a des propositions et des observations, nous pouvons donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir mais je pense que le débat a été déjà suffisamment exhaustif. Ensuite, après examen du point 4, nous allons poursuivre l'examen à la plénière des points 5, 6 et 7, et s'il nous reste du temps, j'espère que nous aurons le temps, le groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour pourrait commencer sa première session sous la présidence de Madame Florès du Mexique. La Fédération de Russie.

M. V. TITUSHKIN (Fédération de Russie)
[interprétation du russe] : Merci. Nous avons cru comprendre, peut-être que nous avons mal compris, mais nous avons cru comprendre que s'il nous reste du temps cette après-midi, nous pourrions nous transformer en groupe de travail. Si les autres délégations n'y voient pas d'inconvénients, je pense que nous pourrions commencer nos travaux sur la question de la délimitation.

Le PRÉSIDENT *[interprétation du russe]* : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie, mais je pense qu'il serait plus utile de donner aux délégations la possibilité de se consulter officieusement et de façon préliminaire, pour réfléchir aux différentes propositions formulées et que le groupe de travail sur la définition et délimitation de l'espace pourrait commencer ses travaux cette après-midi.
[interprétation de l'anglais] : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires sur le calendrier que je viens de vous proposer. Cela ne semble pas être le cas. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 15.